

## Annexe relative aux mesures sanitaires

### A porter à la connaissance du public :

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique ;
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- les masques doivent être portés systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

### A mettre en place par l'organisateur :

- tout rassemblement festif doit respecter les recommandations en termes de densité de population au m<sup>2</sup> (respect d'une distance physique d'au moins 1 mètre et d'un espace de 4m<sup>2</sup> par personne).
- informer les participants de la nécessité de ne pas participer à l'événement en cas de symptômes cliniques pouvant évoquer une infection à la Covid19 (température, toux...).
- prévoir des capacités d'isolement d'éventuels cas possibles.
- envisager des mesures pour faciliter l'identification des contacts dans le cas où une personne malade est identifiée parmi les participants à l'événement (enregistrement en ligne des participants avec coordonnées de contact, tenue de registres...).
- désigner un référent Covid-19.
- veiller à ce qu'il y ait assez de savon et d'eau dans les installations destinées au lavage des mains et à mettre à disposition de la solution hydro alcoolique (à au moins 70% d'alcool) à l'entrée et à l'intérieur du site accueillant l'évènement en ciblant les points où les personnes passent d'un état statique à dynamique. Veiller également à ce qu'il y ait des poubelles équipées d'ouvertures non-manuelles avec des sacs poubelles doublés.
- organiser les arrivées et sorties sur le site et à l'intérieur du site par un marquage au sol. L'objectif est de maîtriser le flux de participants et de supprimer les croisements afin de minimiser le risque de rupture accidentelle de la distanciation physique d'au moins 1 mètre. Organiser les circuits de circulation à l'intérieur du site pour éviter les zones d'affluence sur les points clés (eau, ...).
- nettoyer fréquemment avec des produits désinfectants les objets et surfaces régulièrement touchés.
- afficher et rappeler régulièrement les mesures d'hygiène et la distanciation physique à respecter.